

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 janvier 2026

PROTÉGER LES MINEURS DES RISQUES AUXQUELS LES EXPOSE L’UTILISATION DES
RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 2341)

Commission	
Gouvernement	

N° 33

AMENDEMENT

présenté par
Mme D'Intorni, Mme Laporte, Mme Martinez, Mme Lechon, M. Buisson, M. Chaix,
Mme Ricourt Vaginay et M. Chavent

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--